

## **DOCUMENT A CONSERVER**

# INSCRIPTIONS AUX SERVICES PERISCOLAIRES 2018/2019

Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s),



## La rentrée scolaire 2018-2019 aura lieu <u>le lundi 3 septembre</u> 2018.

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans nos services périscolaires (cantine, accueil matin et soir et heure de la leçon), il vous appartient de procéder à son inscription.

Pour ce faire, le dossier joint au présent document est à retourner en mairie au plus tard <u>le samedi 30 juin</u> 2018.

#### I. <u>Documents à retourner impérativement pour l'inscription :</u>

- > 1 Fiche d'inscription en périscolaire, par enfant
- > 1 Fiche sanitaire de liaison, par enfant
- > 1 Autorisation parentale de sortie, par enfant
- > 1 Attestation d'assurance, par enfant
- ➤ 1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois ET 1 attestation de Quotient Familial, par famille

### 🖶 Si vous optez pour le prélèvement automatique (à renouveler chaque année) :

- ➤ 1Contrat de prélèvement automatique, par famille
- ➤ 1 Mandat de prélèvement SEPA, par famille
- ➤ 1 RIB, par famille

## II. Tarifs:

Quotient familial	cantine	Accueil périscolaire matin	Accueil périscolaire soir maternelle	Heure de la leçon	Accueil périscolaire soir élémentaire
Inférieur à 458 €	2.23 €	1.94 €	1.94 €	1.12 €	0.82 €
458 à 609 €	2.65 €	2.06 €	2.06 €	1.12 €	0.94 €
610 à 762 €	2.81 €	2.17 €	2.17 €	1.12 €	1.05 €
763 à 914 €	3.02 €	2.28 €	2.28 €	1.12 €	1.16 €
915 à 1067 €	3.19 €	2.38 €	2.38 €	1.12 €	1.26 €
Supérieur à 1068 €	3.30 €	2.48 €	2.48 €	1.12 €	1.36 €
Non Templeuvois	4.13 €	2.71 €	2.71 €	1.12 €	1.59 €

#### III. Moyens de paiement :

- Prélèvement automatique (le 15 de chaque mois)
- > Carte bancaire
- Chèque rédigé à l'ordre de « REGIE CANTINE ET GARDERIE »
- Espèces
- > CESU préfinancé (uniquement pour les accueils périscolaires et l'heure de la leçon)

#### IV. <u>Modalités en cas d'annulation de repas :</u>

- Aucune annulation ne sera prise en compte sans avoir préalablement informé la mairie
- Pour que le repas ne soit pas facturé, contactez obligatoirement la mairie :
  - la veille avant 10h (du lundi au vendredi),
  - le vendredi avant 10h pour le repas du lundi



- En cas d'absence ou de grève d'un enseignant, le repas réservé ne pouvant plus être annulé auprès du traiteur, restera à votre charge. Pour rappel, vous avez toujours la possibilité de laisser l'enfant à l'école malgré l'absence de son enseignant.
- En cas de modification de fréquentation, il vous appartient d'informer, par mail, obligatoirement la mairie pour ajuster les commandes de repas.
- En cas de radiation en cours d'année, il vous appartient obligatoirement de prévenir la mairie, par mail, afin de suspendre la facturation.
- Pour information, en cas de sortie de classe, la mairie est informée directement par la direction d'école et annule les repas des enfants concernés.

## Les emplois du temps des groupes scolaires JULES VERNE et MARIE NAVART

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h00 – 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 – 12h00	Classe	Classe	Classe	Classe
12h00 – 13h45	Pause méridienne (cantine ou maison)			
13h45 – 16h15	Classe	Classe	Classe	Classe
16h15 – 18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire



#### **Contact:**

Anne GOETHALS, régisseur municipal, est votre référente.

Pour toute question, inscription, commande ou annulation de repas, vous devrez la joindre directement de préférence :

- par mail à l'adresse suivante : regie-ecoles@ville-templeuve.fr
- ou par téléphone au **06.07.30.10.02** ou au **03.20.64.65.66**

En vous souhaitant de très bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s), l'expression de ma parfaite considération.

Christian LEMAIRE Adjoint à la Vie Scolaire